

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay

Canton de BOURG-ACHARD

Mairie de La Haye-de-Routot

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2024 à 18 h 30

	Fonction	Présent/Absent/Excusé
BINET Jacques	Maire	Présent
DELAMARE Dominique	1 ^{er} Adjoint	Présent
MARGOT Alain	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PETIT Alain	Conseiller	Excusé
FISCHER Dominique	Conseillère	Présente
GOLFRIN Olivier	Conseiller	Présent
GALIEN Didier	Conseiller	Présent
LECARPENTIER Jean-Pierre	Conseiller	Absent
DESTRUEL Chloë	Conseillère	Absente
MURER Emilie	Conseillère	Présente
LEVEQUE Sandrine	Conseillère	Présente

Quorum : 09

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre d'absent(s) : 2

Nombre de pouvoir(s) : 1

Pouvoir : PETIT Alain donne pouvoir à DELAMARE Dominique

Président de séance : BINET Jacques

Secrétaire de séance : LEVEQUE Sandrine

Ouverture de la séance à 18 h 40

Ordre du jour :

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024.

Délibération n°2 :

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Délibération 10-2024 : Convention fauchage

Le Maire propose de renouveler la convention avec la commune de Routot afin de faucher nos chemins. Ladite convention prévoit ainsi que la commune de Routot mette à notre disposition l'équipe d'agents techniques de celle-ci ainsi que le matériel adéquat pour le fauchage des chemins. Une première convention avait été établie pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, à raison de 4 passages par an et moyennant un forfait de 500 € et 100 € pour chaque passage supplémentaire.

Il convient de renouveler cette convention pour la période 2024/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler la convention fauchage avec la commune de Routot.

Délibération 11-2024 : Approbation du rapport de la CLECT et des attributions de compensation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT ainsi que les attributions de compensation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation des AC et du rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le rapport de la CLECT et les attributions de compensation.

Délibération 12-2024 : Chaises pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acheter de chaises pour la salle des fêtes pour compléter celles que nous avons actuellement.

Le Conseil Municipal propose de renouveler toutes les chaises.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'achat des chaises pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité approuve l'achat des chaises.

Délibération 13-2024 : Portail mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal son désir de changer le portail de la Mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour changer le portail de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité approuve l'achat d'un portail.

Délibération 14-2024 : Table pique-nique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'installer une table pique-nique au four à pain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour acheter et installer une table pique-nique au four à pain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité approuve l'achat et l'installation d'une table pique-nique au four à pain.

Délibération 15-2024 : Inscription Village Fleuri

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal le mail pour l'inscription aux Villes et Villages fleuris et demande si le Conseil Municipal souhaite que l'on s'inscrive.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'inscription aux Villes et Villages fleuris.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité approuve l'inscription aux Villes et Villages fleuris.

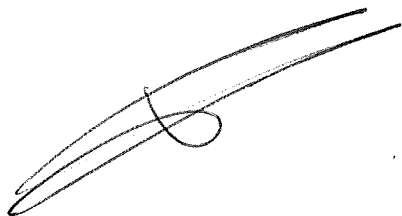
La séance est levée à 19 H 22.

Procès-verbal arrêté le :

23 mai 2024

Signature du Secrétaire,

LEVEQUE Sandrine



Signature du Maire

BINET Jacques

